Règlement Intérieur 2018.

Thème de la proposition :
Permettre aux clubs de filmer les rencontres.

Origine : **Président de Club**

Exposé des motifs :

Notre Football fait face à une vague de tricherie et de nombreux litiges lors des rencontres

La proposition est faite permettre aux clubs de filmer les matchs et ainsi utiliser les images dans un but pédagogique (formation du joueur, des arbitres…). Les images pourront également être présentées devant une commission pour aider celle-ci à régler un litige.

Ceci se veut avant tout un outil de développement qui va permettre à chaque club de disposer d'images d'archives, pouvant être utilisées par les clubs, la Ligue et la FFF en cas de besoin.

Le fait de filmer ce qui se passe autour et sur le terrain, avant, pendant et après les rencontres va permettre de réduire le nombre de fraudes et de litiges. Nous irons en fin vers un Football sain.

Date d'effet : **Saison 2018**

***Avis de la CRSR*: Favorable**

Texte actuel.	Nouveau texte proposé
Article n°46-II- Organisation	**Article n°46-II- Organisation** **3- Couverture audiovisuelle des rencontres.** Chaque club a la possibilité de filmer ses rencontres à domicile ou l'extérieur. La personne qui filme doit être présentée à l'arbitre ou au délégué avant la rencontre. Les images peuvent-être utilisées devant une commission.